

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_A007-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A007

OBJET : Ressources - Finances - Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015

Le 19 février 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ALLIOTE Sophie - AMEN Mireille – AMIEL Michel - BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier - GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri - LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gâelle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène - MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AUGÉY Dominique donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BACHI Abbassia donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à MERGER Reine – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CHARDON Robert donne pouvoir à DAGORNE Robert – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BERNARD Christine – CIOT Jean-David donne pouvoir à ALBERT Guy – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia - GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à ROLANDO Christian - MANCEL Joël donne pouvoir à MARTIN Régis – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LEGIER Michel - TAULAN Francis donne pouvoir à Philippe de SAINTDO

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe - BORELLI Christian – BOUDON Jacques - BOULAN Michel – CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – MALLIE Richard – MÉÏ Roger - PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PROVITINA-JABET Valérie – SUSINI Jules

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_02

CONSEIL DU 19 FEVRIER 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015
Décision du conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet la révision d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui de procéder à des modifications d'autorisations de programmes.

➤ **En matière de réhabilitation de piscines communautaires :**

- Restructuration de la piscine Plein Ciel à Aix-en-Provence : compte tenu du programme général proposé à l'issue de la phase de faisabilité et de pré-programmation, il convient d'augmenter l'autorisation de programme ouverte en 2009, et de la porter à un montant total de 4 411 200 €.

- Restructuration et agrandissement de la piscine René Guibert de Pertuis : par délibération du 14 décembre 2012, le Conseil Communautaire a approuvé le programme général relatif à la restructuration et à l'agrandissement de cette piscine. Au cours des études de maîtrise d'oeuvre, le comité de pilotage a retenu certaines options entraînant un coût supplémentaire des travaux.

Il convient donc, au vu de l'avant projet définitif, d'augmenter cette autorisation de programme de 3,95 M€, soit un montant total de 13 950 000 €.

➤ **En matière d'Enseignement Supérieur et Recherche**

En 2013 l'autorisation de programme relative à l'opération Plan de Cuques a été ouverte à hauteur de 700 000 € correspondant à la subvention pour la construction des logements de Cuques.

Il convient aujourd'hui d'ajuster cette autorisation de programme au montant de l'enveloppe globale dédiée aux opérations logements étudiants, soit un montant total de 2 M€.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** l'augmentation des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP BP 2015	Variation à prévoir au DM1 2015	TOTAL AP DM1 - 2015	Déjà Financé au 31/12/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP2018	Reste à financer
Enseigt Sup et Recherche										
Plan Campus / Cuques	DI6683AP	700 000	1 300 000	2 000 000	560 000	300 000	1 140 000			
Bâtiments										
Rénovation Piscine Plein Ciel Aix	DI46012AP	1 530 000	2 881 200	4 411 200	19 194	60 000	300 000	2 000 000	2 000 000	32 006
Réhabilitation Piscine Pertuis	DI451AP	10 000 000	3 950 000	13 950 000	601 878	690 000	6 000 000	6 000 000		658 122

OBJET : Ressources - Finances - Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal 2015

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

20 FEV. 2015